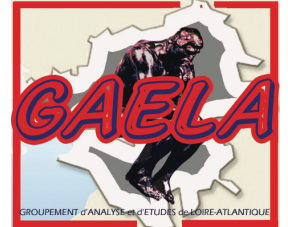




xavier.rondot@worldonline.fr

## Contribution de Xavier RONDOT, GAELA

(Groupement d'Analyses et d'Études de Loire-Atlantique)



### Interrogation ?

Rappel de quelques faits actuels et décisions toutes récentes :

**21 avril 2020** : (Période de confinement) Parution des décrets relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Le décret annonce le doublement du nombre d'éoliennes terrestres et le quadruplement de la puissance installée du solaire pour 2028.

Nous avons pourtant constaté, le mercredi 18 mars dernier, à 20 heures, que tout l'éolien français ne fournissait qu'une puissance de 557 MW<sup>(1)</sup>, représentant moins de 1 % de la puissance appelée pour la consommation nationale normale à une telle époque ; le solaire était absent à cette heure de nuit...

Multiplier le nombre d'éoliennes ne va pas résoudre notre problème de fourniture d'électricité.

**30 mai 2020** : Mise en service de la centrale allemande au charbon DATTELN 4, d'une puissance électrique de 1100 MW. Cette centrale « pilotable » est nécessaire dans un système électrique allemand à 40 % d'énergie renouvelable, aléatoire et fluctuante...

**11 juin 2020** : Conférence de presse organisée par la ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne, en présence de François Brottes, président du Directoire de RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

Lors de cette conférence, il est annoncé, pour l'hiver 2020-2021 que « RTE devra faire face à une situation inédite nécessitant une grande vigilance pour la fourniture d'électricité du pays, si la période est particulièrement froide ».

Les leviers envisagés sont :

- les « éco-gestes » de chaque français qui ont le pouvoir de réduire leur consommation d'électricité
- et l'effacement (coupure) de 18 sites industriels, forts consommateurs d'énergie électrique.

C'est un vrai retour en arrière qui peut faire penser à certains pays en développement pratiquant ces méthodes.

**30 juin 2020** : Fermeture de la deuxième tranche de 900 MW de la centrale française de Fessenheim, concrétisant la fermeture définitive de cette centrale nucléaire d'une puissance électrique de 1 800 MW. Ce sont quelques 5 000 emplois directs et indirects supprimés avec des retombées financières « évaporées » pour les collectivités locales. Ce sont aussi des pertes de milliards d'euros pour l'entreprise EDF et la fragilisation de la sécurisation du réseau de l'Est de la France.

Dans notre région, l'État a décidé la fermeture pour 2022 de la centrale au charbon de Cordemais, d'une puissance de 1 200 MW. Ceci après une rénovation totale du site qui a coûté plusieurs centaines de millions d'euros. C'est la perte de 1 200 emplois directs et indirects, et là aussi, « l'évaporation » de millions de taxes locales affectées aux collectivités régionales.

Comment y voir clair devant ces événements ? En dehors de toute « Convention Citoyenne », il est important que les citoyens que nous sommes comprennent où va notre pays.

**Quelle logique peut-on trouver devant ces faits et décisions ?  
Que recherche notre pays avec sa politique énergétique ?**

On ne veut plus de CO<sub>2</sub> ! Mais on voit nos amis Allemands utiliser le charbon et le lignite pour produire plus de 40 % de leur production d'électricité... et mettre en service une centrale de la puissance de celle de Cordemais que l'on veut fermer.

Pourtant, personne ne s'en étonne et les médias nationaux sont bien silencieux sur ce point. À ce sujet, il serait honnête de constater les effets de la réduction considérable des émissions de CO<sub>2</sub> dues au « confinement » des différents pays du globe. Pourtant, le taux de CO<sub>2</sub> <sup>(\*)</sup> dans l'atmosphère a continué tranquillement de progresser, comme il le fait depuis 150 ans... L'homme n'y est sans doute pour rien et nos amis les Océans pour beaucoup... Mais, là aussi il faut faire silence.

En ce qui concerne notre Région, j'ose espérer que l'État, qui est actionnaire à 83.5 % du capital d'EDF, aura la sagesse de revenir sur sa décision d'arrêter la centrale de Cordemais pour 2022 et lui permettre de fonctionner une dizaine d'années encore au charbon, comme il était prévu dans le plan stratégique d'EDF « Charbon 2035 ». Des centaines de millions d'euros y ont été dépensés ces dernières années pour la mettre aux meilleures normes européennes de dépollution. Les temps ne sont plus aux gaspillages et la sécurisation d'alimentation électrique de l'Ouest en dépend. Ce sursis permettrait à l'entreprise EDF de réfléchir sereinement au remplacement, sur ce lieu, par une autre source de production d'électricité.

Effectivement, le site de Cordemais est stratégique dans le système électrique du Grand Ouest : réseaux électriques pensés dans une vision centralisée d'interconnexion des Régions de l'hexagone.

Nos amis producteurs d'énergies renouvelables sont d'ailleurs bien heureux d'utiliser ces réseaux interconnectés pour évacuer... et vendre leur énergie surabondante sur l'ensemble du pays, quand ils n'en ont plus besoin.

Après cette période très étrange du COVID-19, espérons très fortement que le pragmatisme et non l'idéologie redevienne la ligne de conduite de l'État.

---

(\*) Référence RTE : [www.rte-france.com/eco2mix/eco2mix](http://www.rte-france.com/eco2mix/eco2mix)

(\*\*) Référence NOAA : National Oceanic Atmosphere Administration – [www.esrl.noaa.gov](http://www.esrl.noaa.gov)